

Déclaration de Zayo relative à la protection de la vie privée

Lorsqu'elle fournit des services d'infrastructure de communications à ses clients, Zayo (« société ») recueille et traite un nombre limité de renseignements personnels relatifs à sa clientèle. Les « coordonnées de contact » [c.-à-d. le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, etc.] sont recueillies à des fins de marketing et de développement des affaires ou pour l'administration des services fournis. En règle générale, la *société* ne recueille pas et ne traite pas expressément des données confidentielles telles que définies dans la directive générale sur la protection des données [p. ex. origine ethnique ou raciale, opinions politiques ou croyances, appartenance syndicale ou toute information relative à l'état de santé, à l'orientation sexuelle ou à la vie sexuelle d'un client].

La *société* ne dispose d'aucun accès direct ou administratif au contenu d'un client qui est acheminé par l'infrastructure de communication de la *société*. La confidentialité du contenu du client est préservée par des mesures de contrôle technologiques et de sécurité mises en œuvre sur l'infrastructure de service de la *société*. Dans le cadre de l'exploitation des services, la *société* peut recueillir [selon les capacités] un nombre limité de données au moyen de ses registres systèmes et de ses systèmes de gestion du flux des données [métadonnées sur le trafic] uniquement dans le but de préserver l'intégrité des services et de permettre les activités de gestion des incidents. Cette information est conservée pendant 90 jours, puis archivée pendant un an avant d'être supprimée.

La *société* a établi un cadre de protection de la vie privée afin de s'assurer que les renseignements personnels recueillis sont traités de manière responsable et conformément aux principes internationaux de protection de la vie privée :

Régie et responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau de protection de la vie privée est chargé de la mise en œuvre du programme mondial de protection de la vie privée [politiques, procédures, consultations] et en est responsable devant la haute direction représentée par l'avocat général de la <i>société</i>.
Traitement des renseignements personnels	<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie de classification des données régit les exigences en matière de traitement des données. Un « bouclier de protection » est employé pour les interactions sur le Web.
Programme de formation et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Les employés suivent des séances de sensibilisation à l'importance de la protection de la vie privée. Une formation plus poussée est donnée dans le cas des processus à risque élevé. Des communications internes régulières renforcent l'application des principes de protection de la vie privée.
Sécurité des données	<ul style="list-style-type: none"> Une politique et des pratiques en matière de sécurité de l'information sont en place. Des mesures de conformité adaptées aux différents services sont en place et établies en fonction des exigences du client négociées avec la <i>société</i>.

Plaintes en matière de vie privée et mécanisme de recours	<ul style="list-style-type: none">• Les plaintes ou demandes d'information de la clientèle sont transmises au Bureau de protection de la vie privée pour enquête et mesures correctives, ou réponse, selon le cas.
Protection de la vie privée dans le cadre de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• Des procédures sont en place pour mener des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée visant l'utilisation nouvelle ou modifiée des renseignements personnels afin de veiller à l'atténuation des risques.
Intervention en cas d'atteinte et divulgation de l'information	<ul style="list-style-type: none">• Les incidents de sécurité sont triés pour identifier les cas de divulgation non autorisée de renseignements personnels et des mesures sont prises de concert avec le Bureau de protection de la vie privée.• La divulgation de renseignements personnels n'est autorisée que sur présentation d'une demande d'une autorité légalement compétente.

Les déclarations et mesures de contrôles décrites dans la présente déclaration relative à la protection de la vie privée reflètent les mesures de contrôle générales appliquées dans le cadre des activités de la *société*. Les mesures précises peuvent varier en fonction des différents services offerts compte tenu de la technologie, de la nature des exigences des clients ou de l'utilisation des services.

La *société* reconnaît que les clients sont responsables du traitement et du chiffrement des renseignements personnels stockés ou acheminés qu'ils ont en leur possession. C'est pourquoi la *société* exige des clients qu'ils présentent et précisent des ensembles de données personnelles spécifiques qui nécessitent un traitement particulier ou des garanties particulières lorsque les pratiques décrites dans les présentes ne répondent pas adéquatement aux besoins des clients.

Date de mise à jour : 8 janvier 2018

Privacy.office@zayo.com